



Indemnité pôle Emploi

Par **Theo33240**, le **25/04/2019** à **18:33**

Bonjour, suite à une seconde rupture conventionnelle, mes indemnités pôle emploi non malheureusement pas augmenté et je voulais savoir si c'était normal ?

Je suis resté plus de 8 mois dans cette entreprise, et quand je me suis réinscrit en demandeur d'emploi pôle emploi ne m'as pas donné de nouveaux jours d'indemnités.

De plus j'ai passé un entretien d'embauche et je n'ai pas pu me présenter à mon RDV automatique de pôle emploi, du coup j'ai été radié, je voulais savoir si il y avait un moyen de faire marche arrière sinon mon mois d'Avril de sera pas payé.

Cordialement, Théo